



Sos besoin d un conseil sur logement

Par **louloune**, le **02/04/2008** à **13:30**

bonjour,

J'habite dans une maison séparées en trois logements. On s'entend super bien avec les voisins malheureusement ils y en a un couple qui déménage. Nous avons un jardin commun. Nous avons un chien, nous le laissons dehors comme les voisins sont d'accord.

Il a sali le muret de devant qui donne sur la porte des voisins. Le propriétaire nous a demandé de toute repeindre. Je lui ai répondu que ce n'était que de la terre ça s'en va avec un coup de Carcher et que je le ferais avec plaisir lorsqu'il fera beau car pour le moment ça ne sert à rien avec ce temps. Devant il y a de l'herbe mon chien s'y ballade beaucoup et je ne sais pas comment il a fait mes à certaines endroits il n'y a plus d'herbe avec le temps de la boue.

Le propriétaire veut débiter la caution des voisins qui partent à cause des ces deux problèmes. J'ai dis au voisin qu'il voit directement avec nous que nous lui avons déjà dit qu'on ferait le nécessaire lorsqu'il fera beau ce qui est normal étant donné que notre chien a sali et qu'il n'y avait rien à repeindre c'est de la terre à cause de la pluie et du fait que mon chien monte sur le muret.

Le propriétaire est contre nous et de très mauvaise fois, nous avons eu déjà des problèmes avec lui car il y avait de l'humidité et de la moisissures dans les trois logements. Il a fait les travaux nécessaire enfin jusqu'à qu'en parce qu'il a surtout caché la misère. Il n'a pas apprécié de faire ces travaux et nous a accusé auparavant que le chauffage n'était pas assez fort qu'il fallait le monter ...

Merci de me répondre que dois-je faire pour le jardin et pour mes voisins ?

Merci d'avance

Laurène

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **19:26**

bonjour, dans des cas comme ca le propriétaire croit toujours avoir raison mais non, mon premier conseil c de voir avec votre assurance habitation les aides juridiques, vu que vous êtes trois couples il serait mieux de prendre un avocat ce n'est pas si excessif et vous pouvez éviter de perdre trop d'argent dans un dialogue sans fin de votre propriétaire.

De plus pour l'humidité et les travaux effectués s'il vous accuse faites lui comprendre calmement que a ce moment la vu les accusations qui porte sur vous, vous allez faire intervenir un expert pour detecter le probleme d'humidité et de moisissure car c n est pas un manque de chauffage qui créer l humidité. Bien sur il faut savoir que ce le proprietaire qui va payer l'expert c la loi et qu il va faire d'enorm trou dans la maison pour voir d'ou vient l'humidité. Donc tout ca réuni c dans son intérêt de baisser d'un ton.
cordialement

Par **louloune**, le **02/04/2008** à **22:10**

Merci pour votre réponse.

Cependant pour le muret et l'herbe les voisins partent mais pas nous si nous nettoyons plus tard a t il le droit de débiter la caution des voisins pour la saleté sur le muret du à la pluie et à mon chien et pour les traces dans l'herbe ?

Merci d avance

Cordialement Laurène

Par **julian45**, le **03/04/2008** à **15:49**

non apres il n'est pas obliger mais en plus de mémoire mais je ne peut pas vous certifier l'exterieur est hors états des lieux me semble t il. Maintenant un bon coup de karcher et ca ne paraitera plus

Par **louloune**, le **03/04/2008** à **16:13**

Je vous remercie d'avoir prie le temps de me répondre

Bonne continuation

Cordialement

Laurène